

## **Réunion Publique**

**24 septembre**

**Saint-Avit**

*86 participants présents dans la salle*

### **Jean-Yves OLLIVIER**

Merci à toutes et à tous d'avoir répondu en grand nombre à notre invitation pour cette réunion de débat public et je commencerai d'abord par passer la parole à Monsieur le maire de Saint-Avit et à tous les conseillers municipaux qui nous ont très bien reçus et qui ont mis tous les moyens de la commune pour que l'organisation soit la plus facile possible, et la meilleure possible. Je dois dire que je ne connaissais pas Saint-Avit, mais l'arrivée à Saint-Avit crée une impression de sérénité et de calme dans un village qui est fleuri et qui est tout à fait magnifique. Monsieur le Maire, si vous voulez dire deux mots en introduction, je vous remercie.

### **M. le maire de Saint-Avit**

Bonsoir à tous et bienvenue à Saint-Avit en Drôme des Collines. Je suis ravi que vous ayez déjà apprécié un petit peu notre village. On fait tout pour qu'il soit agréable et accueillant. J'espère que vous avez apprécié. C'était un petit peu difficile pour se garer, mais tout le monde a dû pouvoir. Saint-Avit a une double symbolique aujourd'hui parce que déjà nous, nous avons une très très longue histoire avec Gaz de France, Storengy et GRT. Encore une autre symbolique, nous sommes à Saint-Avit le nord de l'axe Eridan, et puis le départ forcément de l'Arc lyonnais qui va faire l'objet de débats et d'échanges ce soir. J'espère que tout va bien se passer, que vous êtes dans les meilleures conditions possibles et je vous remercie encore une fois d'avoir choisi notre petite commune. Je vous souhaite des débats fructueux et intéressés. Bonne soirée à vous tous !

Les principes du débat public

### **Jean-Yves OLLIVIER**

Merci beaucoup. La réunion porte sur deux projets de gazoduc en fait : la suite de Eridan, comme Monsieur le maire vous le signaliez, qui s'appelle l'Arc lyonnais et qui va jusque dans le département de l'Ain. Et tout à fait au nord, le projet Val de Saône qui va depuis le département de l'Ain jusqu'à la Haute-Marne dans le cadre d'un renforcement des liaisons nord-sud au niveau gazier en France. La commune de Saint-Avit a le privilège d'avoir déjà connu un débat public et nous l'évoquons avant la réunion, vous avez connu le débat public sur le projet Eridan. La procédure débat public n'est pas complètement étrangère à la commune de Saint-Avit. Mais je vais d'abord faire un petit rappel de la procédure avant de passer la parole au maître d'ouvrage du projet GRTgaz qui fera une présentation synthétique du projet Arc lyonnais avant d'ouvrir le débat et le jeu des questions-réponses.

La Commission Nationale du Débat Public a décidé, lorsqu'elle a été saisie par GRTgaz de lancer une procédure de débat public, à la fois sur Arc lyonnais et Val de Saône. La Commission Nationale, c'est une autorité indépendante des pouvoirs politiques, indépendante des autorités administratives, qui a mandat de veiller à la participation du public au processus d'élaboration des projets d'intérêt national, d'aménagement ou d'équipement ayant un impact sur le territoire. Cette participation du public se situe tout à fait à l'amont des projets vu que le projet Arc lyonnais qui vous concerne n'a pas encore été formellement décidé et nous sommes dans la phase qui précède la décision de réalisation ou non et des conditions de réalisation de cet ouvrage. Les bonnes conditions

d'information du public : la Commission Nationale veille à ce que tous les avis et recommandations de nature à favoriser et développer la concertation avec le public soient mis en œuvre.

Ces réunions de débat public ont cet objectif : à la fois informer du projet dans l'état où il est, c'est-à-dire que c'est un avant-projet tout à fait préliminaire et d'échanger avec les populations concernées par ces réalisations sur ces projets eux-mêmes. La Commission Particulière a donc été désignée pour mener cette procédure. Elle est composée de six membres : à mes côtés Séverine Barberet, Anne-Marie Odunlami, Jean Sornay qui est tout à fait au fond de la salle, Michel Habig qui est devant, Michel Rostagnat qui est debout et moi-même. Vous pouvez avoir connaissance du profil des membres de la CPDP sur la lettre du débat qui vous a été distribuée à l'entrée avec les dossiers de présentation du projet. La Commission Particulière du Débat Public est indépendante du maître d'ouvrage. Nous avons mandat de la part de la Commission Nationale d'organiser le débat en toute indépendance, aussi bien vis-à-vis du maître d'ouvrage que des pouvoirs publics.

Nous organisons et animons les débats. Nous veillons à ce que l'information la plus complète soit diffusée sur les territoires concernés et que cette information soit transparente et objective. La Commission veille également à ce que la population puisse s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites lorsque cette forme est plus adaptée au message que les collectifs veulent faire passer. Enfin, nous veillons à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le public sur ce projet. Trois principes fondamentaux s'appliquent à nous :

- d'une part, le principe d'équivalence. C'est-à-dire que dans les réunions, toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question, d'émettre un avis ou une proposition.
- la transparence, il faut que l'information qui vous est donnée soit la plus lisible et la plus accessible possible.

(Lisible dans la mesure où il ne s'agit pas que vous ayez connaissance de dossiers techniques qui ne seraient compréhensibles que par des spécialistes du transport de gaz. Nous avons veillé avec le maître d'ouvrage à ce que le dossier du maître d'ouvrage qui vous est remis soit adapté et compréhensible par tous.)

-enfin, l'argumentation. Le débat n'est pas un référendum pour ou contre le projet, c'est de noter les argumentaires que vous pouvez présenter aux uns en faveur ou contre, ou pour une adaptation du projet, compte tenu d'éléments que vous êtes à même d'alimenter.

La déontologie de la Commission Particulière, c'est:

- d'une part la neutralité. La Commission n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même. Les conclusions des réunions que nous élaborons ne visent pas à dire si nous sommes pour ou contre le projet.

Nous sommes là pour répertorier les arguments et faire un compte-rendu du contenu des échanges qui ont eu lieu à l'occasion de ces réunions de débat public ou à l'occasion de la fourniture de documents écrits.

-enfin, l'indépendance. Comme je vous l'ai dit, la CPDP est indépendante. La suite du débat public. Le débat va se dérouler du 18 septembre au 18 décembre. Vous êtes l'une des premières réunions de débat.

Nous rendrons un compte-rendu exhaustif du débat et des opinions exprimées et des arguments fournis. Ces réunions de débat, nous en avons 19 programmées sur ces trois prochains mois depuis Saint-Avit qui est le point le plus méridional qui nous concerne jusqu'à la Haute-Marne à côté de Langres. A la suite du compte-rendu rendu par la CPDP, le maître d'ouvrage a trois mois pour manifester les suites qu'il donnera à son projet et les éventuelles modifications qu'il apportera compte tenu des éléments et des arguments fournis dans le cadre de ce débat public.

Alors, quelques informations concernant la façon dont se déroule une réunion publique. Tout d'abord, GRTgaz va faire une présentation synthétique du projet et le débat sera ouvert. L'objectif est de permettre à tous ceux qui ont quelque chose à dire de s'exprimer. Nous souhaitons limiter à 4 minutes par intervenant le temps de parole pour permettre à la fois un temps de réponse adapté au maître d'ouvrage à la question posée et au maximum de participants de pouvoir intervenir à

l'occasion de cette réunion. Un micro vous sera présenté pour vous exprimer et nous souhaitons que vous puissiez donner votre identité, dans la mesure où la réunion est intégralement enregistrée pour publier ce qu'on appelle un verbatim, c'est-à-dire un compte-rendu exhaustif de la réunion avec bien évidemment les questions posées et les auteurs des questions posées.

Vous signalez votre identité en précisant si vous intervenez à titre personnel, au titre d'une collectivité, d'une association ou d'un organisme consulaire. A la suite de la question posée, je passerai la parole à GRTgaz et la CPDP peut être également amenée à répondre à des questions qui la concernent directement. Enfin, une information. Si quelqu'un avait un argument assez complexe, assez long à présenter dans le cadre de ce débat, la prise de parole n'est pas l'outil le plus adapté. Par conséquent, nous proposerons à ce moment-là à un collectif, une association par exemple ou une collectivité qui souhaite développer un argumentaire plus lourd et plus complet d'élaborer un cahier d'acteur. Dans ce cas-là, nous sommes en mesure de vous définir les conditions d'élaboration d'un cahier d'acteur.

La CPDP est assistée par le secrétariat général et la secrétaire générale est Annie Augier qui est ici et qui peut également répondre à des questions sur le débat. Dernier point, des photos peuvent être prises à l'occasion de cette réunion. Si l'un ou l'autre ne souhaitait pas figurer sur ces photos, nous souhaiterions le savoir pour qu'il n'y ait pas de problème de droit à l'image qui existe pour tous. Y a-t-il un problème ? *A priori*, il n'y a pas d'objection à ce que vous soyez pris en photo ? Très bien. A la suite de cette présentation, je vais passer la parole au maître d'ouvrage qui va vous faire une présentation synthétique du projet avant que nous n'ouvrons les échanges entre la salle sur ce projet. Merci.

### **Présentation du projet Arc lyonnais**

#### **Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur du Projet**

Bonsoir ! Merci Monsieur le Président et Mesdames, Messieurs les membres de la Commission. Bonsoir Mesdames, Messieurs et merci Monsieur le Maire pour votre accueil, nous sommes aussi assez contents de venir avec le beau temps en Drôme des Collines. A mes côtés, Christian Bernardini qui est le Directeur Technique du projet et puis Vincent Sauter qui est le responsable des études. Nous vous ferons une présentation à trois voix pour ne pas trop vous lasser. Monsieur le Maire et le Président l'a dit, vous en êtes à votre deuxième débat public. GRTgaz commence son quatrième. On va échanger nos expériences. Simplement pour dire que c'est un exercice qui nous intéresse beaucoup parce que ce sont les premières prises de contact avec le territoire et chaque fois que des gens expriment leurs enjeux, expriment les points d'intérêt ou les désaccords, ça nous intéresse beaucoup parce qu'on essaye évidemment, et on vous expliquera comment, d'en tenir compte dans la suite de nos études.

Nous sommes vraiment convaincus que c'est un exercice indispensable maintenant pour la conduite des grands projets. On essayera de vous prouver tout au long du déroulement de ce projet, puisqu'on va être ensemble pour un certain temps, que l'on vous aura écoutés, sinon entendus. Il faut souligner la clairvoyance de la CNDP qui a souhaité, je vous en reparlerai tout à l'heure, ne faire qu'un seul débat sur l'ensemble du linéaire. Ce sont 350 kilomètres de canalisations et on alterne les réunions au sud et au nord. Le Président vous l'a dit, les deux projets présentés ne sont pas décidés. Je vous préciserai toute à l'heure le calendrier. Ils ne sont pas sous la pression de la réalisation à tout prix, puisque les décisions au mieux seront prises en juin 2014 pour Val de Saône, c'est-à-dire au nord, et pour vous plutôt en juin 2015. On a un peu le temps et on reviendra vous voir. Au cours de ce premier exposé, on ne pourra pas balayer tous les sujets. Simplement, on va essayer de vous présenter GRTgaz.

Certains d'entre vous connaissent cette entreprise, on est là depuis un certain temps, mais je pense que ce ne sera pas inutile de raconter quel est notre métier. Ensuite, en essayant de répondre à la question : pourquoi ces projets ? Et puis ensuite mes collègues prendront la parole pour vous parler de l'Arc lyonnais et le territoire, la perception qu'on en a. Vincent Sauter conclura par le fuseau d'études soumis au débat public. Pour l'instant, nous ne parlons évidemment pas de tracé. A ce stade, nous avons repéré sur le territoire un fuseau d'études qui est ouvert à votre appréciation.

Présentation de GRTgaz

### **Denis SUISSE-GUILLAUD**

GRTgaz, qui c'est ? C'est bien entendu l'ex-Gaz de France. Vous avez longtemps vu les panneaux Gaz de France dans votre secteur. Maintenant, c'est une filiale à 75 % de GDF Suez et de La Caisse des Dépôts. GRTgaz, ce sont 3 000 personnes au total, dont 500 personnes dans la région Méditerranée et plus spécialement à Châteauneuf-de-Galaure, une sixaine de personnes sous l'autorité de Jacques Fayollet et de Bernard Saint-André que vous avez repérés dans la salle.

Ils pourront aussi répondre éventuellement à des questions qui les concerneraient. Nous serons et nous resterons sur le territoire. En plus, vous avez ici l'implantation opérationnelle qui concerne la canalisation. Nos deux métiers concernent évidemment l'acheminement du gaz naturel depuis l'arrivée aux frontières jusqu'à destination des clients. On a deux types de clients à GRTgaz : les gros industriels et puis les distributions publiques. Ensuite, le gaz est redistribué soit par des régies comme à Grenoble, soit par GRDF en ce qui concerne la majorité des cas en France. Ensuite, notre autre métier, c'est d'entretenir et de développer le réseau de gaz naturel et nous en avons construit 32 000 kilomètres en 50 ans environ. Ce sont les deux facettes de ce métier. Nous ne vendons pas de gaz, nous vendons simplement une prestation ou nous vendons le ticket qui permet d'acheminer le gaz.

Le réseau de GRTgaz : ce sont 32 000 kilomètres de canalisations, mais ce sont 7 500 kilomètres d'un réseau principal que vous avez sur la carte avec en bleu les stations de compression. Vous repérez Saint-Avit évidemment. Ce réseau-là permet d'acheminer le gaz qui provient soit du nord (les flèches vertes). Ce sont des voies terrestres par gazoduc. Soit, par voie maritime, Fos-sur-Mer au sud et Montoir-de-Bretagne à côté de Nantes à l'ouest. Vous constatez que sur cette diapositive, la majorité du gaz arrive du nord-est de la France. Il vient respectivement de Norvège, des Pays-Bas, de Russie et puis au sud il vient essentiellement d'Algérie à Fos et enfin à Montoir des destinations plus lointaines comme le Qatar ou d'autres destinations. Voilà cette arrivée assez importante du gaz. S'affichent Val de Saône et Arc Lyonnais.

Ce sont ces deux projets qui feront partie du réseau principal de GRTgaz. Ces deux projets ont vocation à compléter une diagonale nord-sud, j'y reviendrai. J'introduis un premier point, j'y reviendrai évidemment, ce sablier rouge montre une congestion du réseau. Quand il s'agit de descendre du gaz du nord vers le sud, on constate aux alentours du Val de Saône, une congestion du réseau. Cette congestion du réseau a abouti à deux prix du gaz concernant les industriels et la différence de prix entre le nord et le sud est de l'ordre de 10 % à 15 %. C'est une des motivations de la réalisation de ces projets. On vous présente assez succinctement les deux projets. On se concentrera sur Arc lyonnais. Si on démarre de Saint-Avit en bas que vous connaissez bien, on contourne Beaurepaire et on file vers Bourgoin-Jallieu quand on passe à l'ouest.

Ensuite, on a deux hypothèses de fuseau à l'est et l'ouest de Bourg-en-Bresse pour arriver à Etrez qui a les mêmes caractéristiques que Saint-Avit en gros : stockage, compression et important nœud gazier. Comme ça a été noté tout à l'heure, on est le point d'arrivée d'Eridan au sud et le point de départ d'Arc lyonnais. Saint-Avit est à la jonction de deux projets.

Le projet Arc lyonnais

### **Denis SUISSE-GUILLAUD**

Qu'est-ce que c'est Arc lyonnais ? Vous avez un parc à tubes en bas le long de la départementale.

Vous voyez ce qu'est un tube de canalisation de transport de gaz naturel. Ces tubes font de l'ordre de 15 mètres à 18 mètres de long. Ils sont soudés entre eux, enfouis dans la terre sur au moins 1 mètre de terre et pour l'instant, on étudie ce nouveau projet, soit en diamètre 1,05 mètre, soit en diamètre 1,20 mètre. Ça fait partie des gros gazoducs qui vont être posés en France. Cette canalisation fait une longueur de 150 kilomètres environ. C'est à peu près la distance entre les deux communes, mais on précisera les études et peut-être que la longueur pourra légèrement augmenter. Le coût de ce projet à l'heure d'aujourd'hui est d'environ 450 millions d'euros entièrement financé par GRTgaz. Pour vous donner un ordre de grandeur, les travaux que l'on vient de finir sur la station de compression, ici, sont de l'ordre de 80 millions d'euros. Ça fait une sixaine de stations de compression.

Je vais terminer par les objectifs du projet Arc Lyonnais, c'est-à-dire pourquoi on fait ça ? Vous reconnaissez la carte avec les arrivées de gaz en vert et les arrivées de gaz par voie maritime en bleu.

On a commencé si vous voulez parce que petit à petit, on va créer une diagonale gazière qui va s'appeler Fos-Dunkerque, et vous verrez que nos projets prennent place là-dedans. Ce qui a généré le départ par le nord, c'est le petit carré qui est au nord, c'est la création d'un nouveau terminal méthanier à Dunkerque. C'est EDF en partenariat avec Total pour d'une ancienne raffinerie. Actuellement, vous voyez que le petit trait en bistre là, Hauts de France 2, est en cours de construction. C'est une canalisation qui a les mêmes caractéristiques que Arc lyonnais et Val de Saône (1 200 millimètres).

Arc de Dierrey qui est un peu plus au sud, on part de Dunkerque. On va à Compiègne. C'est en construction. Compiègne-Langres, c'est l'Arc de Dierrey. L'enquête publique vient de se terminer. Les tubes sont commandés. Les travaux débiteront l'année prochaine. Au sud, on a commencé le projet Eridan que vous connaissez bien, qui a fait l'objet d'un débat public et qui rentre en phase d'enquête publique. Je pense qu'elle commence courant octobre. Vous devriez avoir des dossiers qui vont arriver en Mairie. Ensuite, le trait d'union qui manque, le chaînon manquant, c'est Val de Saône. Il participe à cette diagonale nord-sud et cette diagonale nord-sud permet soit de choisir l'alimentation par les flèches vertes, soit choisir l'arrivée du gaz par Fos. Ça, c'est un élément important de la sécurité d'approvisionnement de notre pays.

Pour pouvoir transiter ou transporter du gaz rapidement, il nous faut des assez gros ouvrages en fonction de la conjoncture gazière à telle ou telle date. Arc lyonnais a une vocation un peu plus spécifique, c'est qu'il sera fait si le terminal méthanier se réalise. Le nouveau terminal méthanier. Pour l'instant, le dossier est déposé. Se réalisera-t-il ? On verra bien. Val de Saône, a pour objectif réellement de supprimer la congestion nord-sud. Deux déclencheurs un peu différents et à cet instant, Val de Saône partirait plutôt en premier. Voilà pour les motivations. Je les résume.

C'est pouvoir privilégier l'approvisionnement en gaz naturel depuis le nord ou le sud de la France (sécurité d'approvisionnement). Achever la dorsale gazière Dunkerque-Fos, c'est aussi se connecter aux pays étrangers qui nous permettent de palier un défaut d'approvisionnement. Permettre l'accueil du futur terminal méthanier, c'est strictement pour Arc lyonnais. Et puis évidemment participer à l'amélioration du fonctionnement du marché du gaz naturel parce qu'on aura un réseau plus moderne. Je vais m'arrêter. Je vais passer la parole maintenant à Christian Bernardini qui va vous présenter l'Arc lyonnais et le territoire. Merci de votre écoute.

### Les incidences du projet sur le territoire

#### **Christian BERNARDINI, Chef de projet Arc lyonnais**

Bonsoir. Après avoir parlé des enjeux du projet, je vais vous parler des incidences et en quoi consiste un chantier de pose de canalisation. Vous voyez un schéma qui représente ce qu'on appelle une piste de travail qui a une emprise de 40 mètres environ pour une canalisation de diamètre 1 200. C'est sur cet espace-là que le chantier va se réaliser. Cette piste de travail court sur l'ensemble du linéaire de la canalisation. Préalablement, on fait un constat avec l'ensemble des propriétaires avant de commencer à tracer notre piste de travail et pacter l'emplacement de la canalisation. C'est la première chose qui est réalisée. Puis vient une opération. On vient acheminer sur la piste de travail l'ensemble des tubes qui vont permettre la construction de la canalisation.

La piste de travail sert essentiellement au trafic des engins de travaux publics et aux camions en charge d'acheminer les différents matériels pour la réalisation de la canalisation. Là, on aligne le long de la piste de travail les tubes, c'est une opération que l'on appelle le bardage des tubes. Puis vient l'opération de construction de la canalisation. On soude bout à bout l'ensemble des tubes. Là, ce sont des barres de tubes de 18 mètres ou de 12 mètres que l'on soude avec un cirque de soudure. Les petites cabines que l'on voit sont les outils de soudure. On assemble des tronçons que l'on va ensuite enfouir et préalablement à l'enfouissement, on réalise la tranchée. Pour un diamètre 1 200, sachant que l'on doit *a minima* recouvrir la canalisation avec une hauteur d'un mètre, on a au minimum une tranchée qui fait 2,50 mètres de profondeur.

La tranchée, on la crée en respectant le tri des terres. On sépare systématiquement les terres végétales des terres de remblais pour que l'on puisse, à l'issue de la pose de la canalisation, retrouver le même état que précédemment. Là, c'est l'opération d'enfouissement de la canalisation qui se réalise avec des appareils qui s'appellent des Side Booms qui permettent de mettre en fouille des longueurs jusqu'à 900 mètres de tubes soudés. Une fois que la canalisation est au fond de la fouille,

on la remblaye en respectant bien sûr les différents ordres de déblais, puis terres végétales. Puis est réalisée l'opération de remise en état. On remet en état à l'identique de ce qui était précédemment et on fait un constat contradictoire avec les propriétaires pour vérifier que les engagements de GRTgaz sont bien respectés.

Les principales incidences de ce type de chantier sont temporaires. En un point donné, la durée du chantier dure entre 4 et 6 mois. Entre la création de la piste et la remise en état, il faut compter entre 4 et 6 mois. Les gênes sont essentiellement du trafic d'engins sur un point donné. Comme j'ai dit tout à l'heure, seuls les camions en charge d'acheminer les tubes sur le chantier utilisent les voiries. Les engins de chantier n'utilisent que la piste de travail. C'est du bruit et de la poussière. On a aussi une incidence sur l'agriculture avec des pertes de productions. L'ensemble des pertes est indemnisé en fonction de barèmes qui ont été définis avec les Chambres d'Agriculture. On respecte le tri des terres pour que l'agriculture puisse repartir le plus vite possible à l'issue du chantier. On crée quelques perturbations sur la faune et la flore. Elles sont temporaires.

On essaye de caler les périodes et les modes de travaux pour minimiser ces impacts, sachant que l'on met maintenant systématiquement un écologue sur le chantier en charge du suivi et du respect de la faune et de la flore. Sur un chantier de ce type, il y a des retombées. Systématiquement, GRTgaz s'attache lors de la passation des contrats d'imposer à ses contractants d'employer le plus possible, sur les métiers qui le permettent, des personnes du territoire. Dans les contrats, maintenant, on essaye d'imposer que la main-d'œuvre soit prise localement. Un chantier de cette ampleur peut avoir en charge jusqu'à 600 personnes qui sont sur le chantier. C'est un chantier qui se déplace géographiquement. A un instant donné, des personnes doivent se loger et se nourrir localement. Une fois que la canalisation est posée, voyons ce qu'il reste comme incidences.

Pour les propriétaires, il y a une bande de servitude qui va être signée via des conventions, qui limite sur une emprise de 20 mètres (10 mètres de part et d'autre de la canalisation) une interdiction complète de construction. Elle n'interdit pas l'exploitation agricole. On peut reprendre l'exploitation avec une contrainte, c'est qu'on ne peut pas planter d'arbres supérieurs à 2,70 mètres. Toute construction est interdite, mais tout le reste (hors plantation d'arbres supérieurs à 2,70 mètres) est autorisé. Au niveau de l'urbanisation, les contraintes qu'introduit ce type de canalisation, on retrouve bien sûr la bande des 20 mètres dont on a parlé tout à l'heure pour la construction. Après, elle n'interdit pas les constructions. Il y a une bande de 660 mètres de part et d'autre. Toutes les constructions sont autorisées avec une réserve pour les établissements recevant du public qui doivent faire une étude préalable auprès de l'administration pour être autorisés.

La seule contrainte que l'on retrouve, c'est la bande de 20 mètres et les ERP dans une bande de 660 mètres qui doivent faire l'objet d'une étude préalable. Sinon, toute autre construction, comme on le voit sur le schéma, est autorisée hors bande de 20 mètres. Les incidences après la mise en service : l'activité de l'agriculture peut reprendre normalement. Il n'y a plus d'incidence. Il reste une incidence ponctuelle sur certains secteurs. Comme on n'a pas le droit de mettre d'arbres supérieurs à 10 mètres sur les forêts, on a une bande de servitude que l'on peut réduire à 10 mètres sur laquelle on interdira une plantation d'arbres. Seules ces incidences-là peuvent rester. Après, ce que fait GRTgaz, il implante des bornes et des balises qui permettent à GRTgaz d'exploiter et de surveiller la canalisation durant la vie de l'ouvrage. Voilà ce que l'on peut dire sur le chantier. Je vais passer la parole à Vincent qui va vous parler du fuseau et vous faire un petit focus local.

### Le fuseau d'études du projet

#### **Vincent SAUTER, Responsable des études**

Bonsoir à tous. Je vais vous présenter rapidement le fuseau soumis au débat. Voici le fuseau. Vous avez ici Etrez et Saint-Avit. Comme cela a déjà été dit, le projet a pour but de relier ces deux communes. Vous avez ici une canalisation existante qui a été posée dans les années 70 et lorsque l'on cherche à doubler ou à renforcer une canalisation existante, on essaye d'abord de se mettre le plus près de cette canalisation-là. Or, comme je viens de vous le dire, cette canalisation a été posée dans les années 70 et depuis 40 ans, l'urbanisation s'est pas mal développée. Ce qui fait qu'aujourd'hui, il est totalement impossible de poser une nouvelle canalisation de cette taille-là.

Du coup, on a cherché un fuseau et pour expliquer cette forme un peu biscornue, c'est qu'en partant de Saint-Avit, nous évitons la zone de Chambaran ici, l'agglomération de Beaurepaire ici, la

forêt de Bonnevaux toujours en direction du nord évidemment. Nous passons ici l'A43 et après on a le choix entre passer à l'est ou à l'ouest de l'agglomération de Pérouges et Meximieux et la même chose pour l'agglomération de Bourg-en-Bresse. Je vous propose maintenant de venir un peu plus précisément sur le fuseau localement. Simplement, ce que je ne vous ai pas dit, c'est que le fuseau fait 4 kilomètres à 5 kilomètres de large. Il évite bien évidemment comme je vous l'ai dit les zones urbanisées ou prévues à l'urbanisation. On essaye de préserver au maximum le potentiel agricole ainsi que les richesses naturelles. Les longueurs approximatives sont d'une quinzaine de kilomètres dans la Drôme, environ 85 kilomètres dans l'Isère et 65 kilomètres dans l'Ain. En faisant un petit focus sur la région, on part de Saint-Avit. On suit les canalisations qui vont vers la Savoie. On évite le Camp de Chambaran ici. On évite Beaurepaire ici. Après, tout en continuant vers le nord, on évite la forêt de Bonnevaux. Maintenant, je repasse la parole à Monsieur Suisse-Guillaud.

### **Le planning**

#### **Denis SUISSE-GUILLAUD**

Merci. Je vais maintenant vous commenter les deux dernières diapos. L'année 2013 va nous occuper et le débat public. Le Président vous a expliqué qu'il remettrait ses conclusions, la CNDP également. Ensuite, nous devrions prendre une décision. Nous avons prévu de prendre la décision de réalisation en 2015. Bien évidemment, on indiquera une tendance à la CNDP comme nous en avons le devoir. On aura déjà une idée si on s'oriente vers la réalisation ou si on poursuit l'étude. On verra bien. Décision de réalisation à la rentrée 2015 en gros et conditionnée par la réalisation du terminal méthanier de Fos-sur-Mer dont je vous ai parlé tout à l'heure. Ça, ça sera vraiment l'élément déclenchant. Ensuite, si on prend comme hypothèse que tout ça se déroule et qu'on prend une décision positive en 2015, l'enquête publique vient à peu près un an après ou 16 mois après pour la rentrée 2016.

Ensuite, enquête publique finie, nous pouvons démarrer les travaux de repérage des richesses archéologiques. Ça dure sur la longueur pas mal de temps et pour engager les travaux au printemps 2018 sur deux années (2018 et 2019) et mettre en service à l'horizon de début 2020. Voilà ce calendrier indicatif qui est quand même conditionné par cette grande phase de décision en 2015. Je vais conclure maintenant. Les étapes à venir, le Président l'a dit sur le débat public. La concertation ne fait que commencer. La prise de contact avec le territoire en est à sa première étape, même si certains d'entre vous ont été rencontrés à diverses occasions et les élus notamment.

L'idée, c'est d'aboutir début 2015 à la définition du tracé de moindre impact. On reviendra vous voir et ça pourrait être une des conclusions, c'est que c'est la première visite, mais on reviendra vous voir. Comme je l'ai expliqué, la décision est prévue au mieux à mi-2015 et conditionnée par la réalisation du terminal méthanier à Fos-sur-Mer. Après, on ne va pas se contenter de construire et de « partir comme des voleurs » comme on dit. Les personnes que j'ai citées toute à l'heure continueront à rester et notamment les gens de Châteauneuf-de-Galaure seront là sur place pour gérer et entretenir ces infrastructures. Merci de votre attention et je vous repasse la parole, Monsieur le Président. Merci.

### **Questions de la salle**

#### **Jean-Yves OLLIVIER**

Merci pour cette présentation. Vous avez eu la présentation rapide de ce qu'est un débat public et des conditions dans lesquelles ça se déroule, une présentation synthétique du projet tel qu'il se présente actuellement, sachant qu'il n'est pas encore décidé. Maintenant, l'objet, c'est de recevoir vos observations, vos remarques, vos arguments et vos questions bien au-delà de la présentation synthétique faite par GRTgaz. Vos questions sont sûrement très précises sur des questions très précises qui touchent à l'impact agricole, l'impact environnemental, les problèmes liés à l'urbanisme, etc. etc. N'hésitez pas à poser vos questions, c'est bien le lieu pour lesquelles, à ce stade, les questions peuvent être posées. Je vous invite à vous exprimer, sachant que la première question est toujours un peu plus difficile à sortir. Je vous rappelle de bien vouloir vous présenter.

#### **M. HENRI, Saint-Martin-d'Août**

Vu les petits problèmes qu'il y a eus autour de chez nous et comme il n'y a pas de question sotté, je vais demander en quelle année je vais être exproprié. Ça sort peut-être du projet de GRTgaz, mais

comme ce sont les cousins germains de Storengy, je tenais quand même à émettre ma question. Vu le montant des travaux de la station que vous avez faite depuis trois ans et des kilomètres que vous allez faire, parce que vous vous êtes toujours rangés derrière la loi, tout du moins vos cousins Storengy, loi qui est surtout en faveur de l'exploitant, je trouve qu'il y a une disproportion. On va exproprier des gens qui sont fort sympathiques, des voisins. Moi-même, je suis en dehors du problème, mais je suis intéressé quand même et ça me fait vraiment de la peine et je tenais à m'exprimer. Merci.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Effectivement, vous l'avez signalé, c'est un sujet annexe qui n'est pas dans l'ordre du jour de notre débat public, vu que nous, nous nous occupons du tuyau. Ce sera enregistré effectivement dans le cadre du débat public, mais nous n'approfondirons pas ce sujet qui en soit est un sujet plein.

**Hélène DURAND, Lapeyrouse-Mornay**

Bonjour. J'ai eu le papier dans ma boîte aux lettres, c'est pour ça que je suis venue. Ma question va vous paraître un peu terre à terre, mais on est tous concernés au niveau du gaz, surtout quand on se chauffe au gaz. Je voulais savoir si ces travaux vont faire baisser ou augmenter le prix du gaz. C'est très terre à terre, mais on est tous concernés.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Toute question est bonne à prendre. Peut-être une autre question et puis je passerai la parole ensuite au maître d'ouvrage qui pourra répondre.

**Mickaël BORDAS, maire de Saint-Martin-d'Août**

Saint-Martin-d'Août est tout à fait proche de Saint-Avit et Saint-Martin-d'Août vit en ce moment les problèmes justement liés à l'expropriation puisqu'on est sur le site de Storengy. Mais le but de mes propos, c'est de savoir si ce projet n'aboutissait pas, quelle est la solution de repli pour continuer l'acheminement du gaz, disons correctement au niveau national ?

**Jean-Yves OLLIVIER**

Tout d'abord, la réponse à la première question sur la répercussion sur le prix du gaz.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Effectivement, ce projet coûte 450 millions d'euros. Le financement de ce projet est assuré par GRTgaz, mais qui est autorisé par la réglementation à répercuter ça sur le tarif de transport, donc sur l'acheminement du gaz. Ça représente 8 % du prix du gaz. Pour faire simple, Madame, je pense que votre gaz augmentera, si ce projet se fait, de l'ordre de 0,3 % à 0,5 % lié à ce projet. Voilà ce qu'on peut dire, c'est le chiffre qui est contenu dans le dossier. C'est une garantie de sécurité pour vous à terme, pour vous collectivement. C'est ce que je présentais tout à l'heure comme sécurité d'approvisionnement et ça va me permettre de répondre à Monsieur le maire de Saint-Martin-d'Août. Il existe actuellement une canalisation de 800 millimètres qui transite déjà du gaz. Ça suffit. Simplement, si le terminal méthanier de Fos se fait (le troisième), ça ne suffira pas pour sortir le gaz de Fos et l'amener notamment au stockage ici ou à Etrez. Là, ça déclenchera la réalisation de l'Arc lyonnais. C'est ce que j'ai essayé de vous expliquer tout à l'heure, il y a un élément de déclenchement très clair. C'est le terminal méthanier porté par Shell à Fos-sur-Mer qui est en projet, le dossier va être déposé à l'administration. Il continue. C'est un projet de 2 milliards d'euros. Il ne se déclenche pas comme ça. Mais en tout cas, le dossier chemine. Il a fait l'objet, et je parle sous le contrôle de gens qui connaissent, d'un débat public, il y a 18 mois environ. Ce n'est pas un projet qui est en l'air. Par contre, effectivement, la décision n'est pas prise non plus. On estime qu'ils prendront à peu près leur décision aux alentours de 2015. Voilà pourquoi ça pourrait être une décision qui nous conduise à décider mi-2015. Mais dans l'intervalle, pas de crainte, vous aurez du gaz et le transit sud-nord pourra continuer.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Je profite de la question posée par Monsieur le maire pour préciser que sur tout l'environnement dans lequel ce projet se déroule et les arguments pour la réalisation de ce projet, nous allons organiser une réunion spécifique à Lyon sur justement les justifications de la réalisation de ce grand

ouvrage nord-sud avec des experts venant des décideurs nationaux (la Commission de Régulation de l'Énergie, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat). Et nous tenons cette réunion le 23 octobre à Lyon. Bien évidemment, ça s'intègre dans le cadre du débat public, tout le monde est invité pour approfondir ce sujet de la justification de ces ouvrages.

**Mickaël BORDAS**

Je ne veux pas utiliser mes 4 minutes, mais simplement ma question était que si vous aviez une opposition forte dans ce projet — vous disiez 2015 — si le terminal se faisait à Fos, vous auriez intérêt à faire ce transfert et dans ce diamètre-là. Mais si vous trouviez une objection forte sur le territoire, comment pourriez-vous faire passer le projet sans qu'il y ait de gros soucis au niveau relationnel avec les populations que vous allez traverser ?

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Il n'y a qu'une chose dont on est certain aujourd'hui, c'est qu'il faut qu'on reparte de Saint-Avit. C'est à peu près la seule chose puisqu'il faudra que ce gaz soit comprimé pour pouvoir voyager sur 150 kilomètres jusqu'à Etrez. Si on a une opposition forte, on discutera. Je pense qu'honnêtement GRTgaz et j'en profite pour le dire n'a pas le pouvoir d'exproprier, il a le pouvoir de convaincre. On vous rencontrera. On verra la profession agricole. On essaiera de trouver le tracé le moins pénalisant qui respecte vos plans d'urbanisme, qui respecte le plus possible vos projets de développement et on essaiera de dialoguer. Après, s'il n'y a pas de solution, on verra bien à ce moment-là. Mais honnêtement, les projets passent dans le dialogue, ils passent encore dans le dialogue. On essaie de trouver les solutions qui permettent un passage le moins douloureux pour les populations locales bien évidemment. La martingale n'existe pas, Monsieur le maire, s'il y a des blocages majeurs, on trouvera les solutions pour rallonger. Mais il faut quand même arriver à Saint-Avit. Voilà la contrainte qu'on a à Saint-Avit. Ailleurs, vous voyez du côté de Bourg-en-Bresse, pour prendre un secteur éloigné d'ici, on a aménagé deux fuseaux d'études puisqu'on n'est pas en mesure de trancher. Il y a une importante réunion à Bourg-en-Bresse, on espère bien que les gens nous donneront des raisons pour tel ou tel fuseau. Voilà, Monsieur le maire.

**EARL Les Fruits à Châteauneuf-sur-Isère**

Je ne suis pas concerné par cette réunion, mais par le sud. Il y a plusieurs années, nous avons été expropriés par le TGV. On avait touché une indemnité de 7 années de récoltes, j'ai reçu une somme importante, mais qui m'a été prise intégralement par les impôts. Alors, qu'est-ce que vous en pensez et comment allez-vous résoudre le problème actuel ?

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Sur les impôts, Monsieur le Président, je n'ai pas une compétence terrible. Soyons clairs, d'abord on n'exproprie pas, on n'a pas le pouvoir d'exproprier. On signe une convention de passage avec vous. Elle prévoit un certain nombre d'indemnités. S'il faut trouver avec vous les voies fiscales les plus appropriées et la bonne dénomination, je pense qu'avec les Chambres d'Agriculture (avec qui on va travailler en étroite relation) éviteront ce biais. Parce qu'effectivement, si c'est pour tout donner aux impôts, ça compense normalement un préjudice des pertes de cultures sur un certain nombre d'années. Je ne m'engage pas à l'instant T puisqu'on fait un état des lieux avant travaux et un état des lieux après travaux. Tant que l'état des lieux après travaux n'est pas signé, on ne clôture pas le dossier. On essaiera de trouver avec vous les solutions. Pour les impôts, je garde votre question bien précieusement, je vais la transmettre à nos interlocuteurs des Chambres d'Agriculture parce que j'avoue, je n'ai pas vraiment la réponse.

**Pierre NIVON, Saint-Martin-d'août**

Je voudrais interpeller GRTgaz parce qu'il y a des moments où ils plantent des piquets dans les parcelles sans avertir les propriétaires. On a les photos. L'an passé, sur la luzerne de mon fils de 15 ares, il y avait 9 piquets sans qu'on en ait été avertis. Les piquets mesuraient 1 mètre de haut et portaient le petit drapeau GRTgaz. Il me semble que ça serait quand même plus humain de venir voir les propriétaires avant de planter les piquets. Ce n'est pas très gentil.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Monsieur le Président, est-ce que vous m'autorisez à passer la parole peut-être à notre exploitant local qui conviendra ? Sur le cas précis, je ne le connais pas. Mais qui pourra dire quelles procédures ils prennent en général ? Bernard Saint-André va répondre.

**Bernard SAINT-ANDRE, exploitant GRTgaz**

Effectivement, je confirme ce que dit Monsieur Nivon. Le problème s'est présenté. C'était une période où il y avait énormément de travaux sur les alentours du stockage souterrain et il y a dû y avoir une petite méprise dans l'évolution du chantier. Et une entreprise de travaux publics qui devait intervenir pour faire des travaux nous avait donc identifié la parcelle concernée. Et effectivement comme l'ensemble des travaux qui s'effectuaient autour était assez conséquent et que ça faisait globalement partie du chantier, on est intervenu en mettant des piquets uniquement pour signaler la position de l'ouvrage et qu'il n'y ait pas d'engins de terrassement qui fassent une erreur et qui viennent faire des travaux sur la conduite. C'était dans le but de la sécurité et tout à fait, nous pensions que le propriétaire était au courant. D'ailleurs, c'est ce qui s'est passé tout de suite après puisque le propriétaire nous a informés et on s'est retourné en disant : il y a un problème. D'ailleurs, l'affaire a été classée puisqu'apparemment tout le monde s'est aperçu qu'il y avait eu une erreur dans la localisation du chantier.

**Pierre NIVON**

C'est surprenant quand on arrive dans la parcelle de voir des piquets comme ça sans avoir été avertis.

**Guy PERAN, Chambre d'agriculture**

Pour répondre à la question de Monsieur, on ne va pas vers de l'expropriation par rapport à une canalisation, le terrain est remis en état. Après, il y a le problème des plantations qui peut poser problème. Mais comme vous le dites, je suis élu et agriculteur. On verra avec les services de la Chambre d'Agriculture. J'aurais une autre question par rapport à l'environnement de la canalisation. Tout à l'heure, vous avez parlé de 660 mètres de chaque côté avec une réglementation au niveau des constructions. Il y a les bâtiments agricoles, mais il y a aussi les maisons. Est-ce que vous pouvez nous préciser un peu plus les problèmes sur cet environnement de 660 mètres de chaque côté ? Parce qu'on peut avoir des renforcements, on peut avoir tout un tas de choses qui, souvent, ne sont pas indemnisées. Je suis aussi de Saint-Martin-d'Août. Je suis aussi agriculteur, très concerné aussi par le problème qui a été évoqué. On voit des choses qui sont non indemnisées. Est-ce qu'on pourrait avoir un peu de précision là-dessus ?

**Jean-Yves OLLIVIER**

Sur ce plan, effectivement de l'articulation entre les travaux et les plans d'urbanisme, une explication précise de la situation et des contraintes que le passage de la canalisation entraîne.

**Christian BERNARDINI**

En zone rurale ne reste qu'une bande de servitude de 20 mètres pour une canalisation de 1 200. Seule cette bande de servitude reste. Elle n'interdit pas les plantations. Hormis, les arbres supérieurs à 2,70 mètres et elle interdit toute construction par contre. Mais en dehors de cette bande de servitude, tout est autorisé sauf les établissements recevant du public (les fameux ERP) qui sont soumis à une étude préalable. Sinon, pour un bâtiment agricole, ce n'est pas considéré comme un établissement recevant du public, sauf les chaînes de traitement des fruits. Le bâtiment, non. On peut continuer à construire un bâtiment dans cette bande de 660 mètres.

**Aurore NIVON**

Une maison d'habitation qui serait à 20 mètres de la canalisation, avec un point de vente directe, ce serait autorisé ?

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Madame, vous soulevez un problème un peu particulier. Il faut que ça soit considéré comme un établissement recevant du public de plus de 100 personnes. Dans notre jargon, excusez-nous du terme, ce sont les églises, les mairies, les groupes scolaires, les salles des fêtes. C'est une nouvelle

canalisation. Si vous avez un projet de salle de vente ou de vente directe, dites-le nous, on essaiera d'éviter cette chose-là. Je ne parle pas des canalisations existantes, c'est un autre problème. Je parle de la canalisation nouvelle et c'est le dialogue qu'on va engager avec vous, avec vos représentants, avec vos élus, on viendra vous voir. Il y aura des pré-tracés, on aura des petits pointillés. Si vous nous dites : j'ai un projet de point de vente, on essaiera honnêtement de ne pas passer à 20 mètres de là, mais un peu plus loin.

Et puis, on verra avec l'administration comment elle qualifie ce point de vente. Est-ce que c'est un ERP ? Parce que si vous avez la possibilité d'avoir plus de 100 personnes à un instant T, il faut quand même qu'il y ait un peu de surface de vente. Je ne suis pas compétent pour qualifier ce genre d'établissement évidemment, mais globalement sachez-le, le projet de nouvelle canalisation s'adapte au territoire. C'est le gros avantage. Dites-nous vos projets. Ça, ça en fait partie. Ça en fait partie strictement. Les développements de zones urbanisées, les développements de zones d'activités, il y a tout le long du tracé environ 100 communes qui sont concernées dans le fuseau d'études. On va collecter tous les projets de toutes les communes et on essaiera de faire le moins de dégâts possibles dans tous ces projets.

**Aurore NIVON**

Au jour d'aujourd'hui, il y a combien de maisons d'habitation sur le fuseau ?

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

On ne le sait pas. Honnêtement, on ne le sait pas parce qu'on a commencé le travail, il y a une petite année. On a abouti. Mes collègues ont repéré les grands enjeux, éviter les grandes forêts, éviter les cours d'eau un peu importants, les regroupements. Evidemment, avec les Chambres d'Agriculture, nous avons repéré les principaux enjeux agricoles, que sont les CER, que sont les réseaux d'irrigation, les réseaux de drainage, les cultures pérennes. On va essayer d'éviter les noyers honnêtement si on peut. Les noyers peuvent être replantés, même s'ils font légèrement plus de 2,70 mètres. Tout ce qui est arbres fruitiers, noyers sont replantables sur la canalisation ou à proximité. Essayons de ne pas les replanter strictement dessus. En tout cas, ce n'est pas un souci. Honnêtement, aujourd'hui Madame, je suis absolument incapable de vous dire combien de maisons sont concernées puisque c'est une bande d'environ 4 kilomètres de large sur 150 kilomètres de canalisation avec des passages des fois doubles. Honnêtement, à ce stade, c'est la rencontre qui se déroulera après le débat public et après les élections municipales (rentrée 2014) qui nous permettra de creuser ce sujet-là.

11

**Jean-Yves OLLIVIER**

Pour répondre à votre question et l'élargir, il y a dans la salle un représentant de la DREAL qui représente les services de l'Etat sur les problèmes réglementaires. Peut-être peut-il apporter un éclairage sur ces problèmes de points de vente et de la réglementation liée à de telles activités ?

**Thierry Cheynel DREAL**

Oui. Bonsoir. Je crois que l'essentiel a été dit. C'est-à-dire que GRTgaz dans sa procédure cherche à éviter au maximum les expropriations, à travailler sur des servitudes de passage à l'amiable. Par ailleurs, sur les protections par rapport aux établissements recevant du public, il y a cette bande de 20 mètres. En dehors de cette bande de 20 mètres, il y a une étude d'incidents, à savoir si les risques sont très importants ou non. Monsieur Suisse-Guillaud ne l'a pas dit, mais je dirais que pour des ERP existants, je suppose que GRTgaz cherchera à éviter au maximum la proximité. Dans les exemples cités, il peut y avoir un supermarché aussi, mais ce sont des choses quand même assez importantes.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Un point de vente comme l'évoquait Madame, c'était ça votre question précise, qui ne rentre pas dans la catégorie des établissements recevant du public si ce sont des clients qui passent.

**Thierry Cheynel DREAL**

C'est un établissement recevant du public, mais il fait moins de 100 personnes. Il n'est pas inclus dans la bande des 660 mètres.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Est-ce que vous avez une réponse qui vous paraît claire ?

**Jean NIVON**

Bonsoir. Vous dites qu'il y a une largeur de 20 mètres ou c'est interdit de construire, interdiction de construction. Pourquoi la conduite qui va à Mions, la largeur qui est interdite de construction est de 50 mètres ? Moi, j'ai agrandi une chèvrerie en 2000 et c'était 25 mètres de chaque côté du tuyau. Pourquoi est-elle descendue à 10 mètres alors que c'est un tuyau qui a trois fois le diamètre ?

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Ecoutez, Monsieur, je n'ai pas la réponse. Est-ce qu'un de nos représentants locaux l'a ? Sinon, on regardera le sujet et sous le contrôle de la CPDP, on vous répondra en l'espèce. Tu veux dire quelque chose, Jacques ?

**Jacques FELLERELLE, Responsable GRTgaz Drôme-Ardèche**

Bonjour. Je ne voudrais pas qu'il y ait une confusion entre les 50 mètres dans la bande dans laquelle les travaux doivent être déclarés. Parce que la servitude qui affecte un ouvrage sur le DN500 est de 10 mètres, elle n'est pas de 50 mètres. C'est la distance à laquelle les travaux doivent être déclarés conformément à la loi, mais ce n'est pas la servitude. La servitude ne fait que 10 mètres.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Pouvez-vous peut-être préciser exactement la servitude. Qu'est-ce que c'est qu'une servitude ?

**Jacques FELLERELLE**

C'est la convention de servitude de passage. C'est ce qui a été vu tout à l'heure et présenté par le Directeur du projet, c'est une zone qui est dite *non aedificandi* sur laquelle on ne peut pas construire, pas modifier le profil du terrain et ne pas planter d'arbres de haute futaie. C'est la partie de servitude qui est négociée entre GRTgaz et les propriétaires.

12

**Christophe BOURRU, Saint-Martin-d'Août**

J'ai un projet d'installation sur une exploitation agricole qui est dans le périmètre de Storengy. On est à moins de 600 mètres déjà de conduite existante. Vous me dites qu'il n'y a pas de répercussion sur les exploitations agricoles, mais on a déjà reçu une enquête pour savoir quel impact aurait une autre exploitation qui est classée ICPE sur le pipeline et puis inversement. C'était pour savoir exactement quel impact pourraient avoir les exploitations agricoles parce que vous nous l'avez déjà demandé.

**Jean-Yves OLLIVIER**

C'est un questionnaire GRTgaz que vous avez reçu ?

**Christophe BOURRU**

C'est un bureau d'études qui a été commandé par GRTgaz pour nous demander quel impact. Si, si, c'est bien marqué, c'est GRTgaz qui a demandé ça pour savoir quel impact auraient les exploitations agricoles classées ICPE sur les réseaux de gaz existants ?

**Jean-Yves OLLIVIER**

On prend note effectivement de cette question très précise et nous verrons avec GRTgaz ce qu'il en est et vous aurez la réponse sur le site internet du débat public après enquête plus précise, voire éventuellement contact avec vous. J'en profite pour vous signaler d'ailleurs qu'il y a un site internet affecté au débat public sur lequel figurent à la fois tous les dossiers qui vous sont présentés aujourd'hui (dossiers techniques, etc.) et le compte-rendu exact de tous les débats publics qui se tiennent de toutes les réunions, dont celle-ci, et les questions et les réponses qui ont été apportées de façon particulière en dehors du débat public. Cette question sera traitée rapidement dans les prochains jours.

**Thierry LAVERGE, Hauterives**

Bonsoir. Je voulais poser deux questions : une concernant les habitations qui figureraient dans ce que vous appelez le fuseau. Elles peuvent être concernées et éventuellement être expropriées. C'est ma première question. Ma seconde question est liée à cette notion d'établissement recevant du public. Ça veut dire que potentiellement, c'est dangereux. Si on n'accepte pas que la canalisation borde un établissement recevant du public, est-ce que ça veut dire qu'en fait les travaux que vous faites sont potentiellement dangereux ? Même ultérieurement, un risque industriel, une explosion, parce que je crois que le gaz est sous une très forte pression. Pouvez-vous répondre à ces deux questions s'il vous plaît ? Merci.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Tout à fait. Je vais demander à GRTgaz d'apporter un éclairage et après, je demanderai au représentant des services de l'Etat d'apporter également une précision sur la partie réglementaire que vous évoquez.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Monsieur, première réponse. Une maison pouvant se trouver dans le fuseau des 660 mètres n'est pas expropriée puisque nous n'avons pas la capacité à exproprier. Elle continue sa vie. Un certain nombre de maisons sont dans ce cas dans les communes du secteur, la vie continue pour autant. Sur le point du risque industriel, vous avez raison sur un point, c'est que c'est à haute pression, c'est du 80 barres. Effectivement, les pouvoirs publics, au plan général, ont considéré que si la canalisation était endommagée par un engin de travaux publics, c'est ça que l'on craindrait. Mes collègues signalent la canalisation et arpentent continuellement cette canalisation pour que tous travaux à proximité soient déclarés. Effectivement, les pouvoirs publics ont considéré que si un engin de travaux publics endommagerait la canalisation, il y avait à ce moment-là un risque. Ça, je ne peux pas vous dire le contraire puisqu'il y a à la fois le risque de pression et le risque d'inflammation. Pas d'explosion puisqu'on n'est pas en milieu confiné.

Je ne veux pas faire de physique, mais il faut un certain pourcentage d'oxygène et de gaz pour que ça s'enflamme. Ils sont allés jusqu'au bout et ils ont dit que le risque était augmenté par la présence de gens à côté et à proximité de cette canalisation. Où y a-t-il des gens en quantité à un instant T ? Ce sont dans les établissements recevant du public. Ce faisant, mes collègues signalent très soigneusement la canalisation. On dit qu'on met le jaune. Vous avez vu qu'on a sorti la peinture jaune. On n'a pas mégoté, c'est repérable. Deuxième point, pour éviter les endommagements à certains endroits, topographiquement des creux, des choses comme ça, on enfonce plus profondément. C'est le deuxième point. Et puis honnêtement, cette canalisation va avoir une épaisseur de l'ordre de 2 centimètres, voire un peu plus, et les engins de travaux publics qui travaillent traditionnellement là-dessus ne peuvent pas endommager cette canalisation.

Les caractéristiques mêmes de la canalisation permettent d'éviter cette probabilité, mais on n'est pas à l'abri d'un incident majeur. Tous travaux à proximité des canalisations doivent par ailleurs être déclarés. C'est-à-dire que quand vous entreprenez les communes où les entrepreneurs entreprennent des travaux, ils doivent déclarer leurs travaux. Tout à l'heure, c'était peut-être ça le débat, c'est qu'on oblige tous travaux à proximité de notre canalisation à se déclarer. C'était la différence entre vous imposer quelque chose, ce sont les 10 mètres, pas de construction et les 50 mètres où on vous dit : déclarez les travaux. Les communes le savent en général et ça permet de connaître. Après, on prend rendez-vous et on voit que ça n'a pas d'incidence sur la canalisation. Voilà Monsieur ce que je pouvais dire et les personnes compétentes pourront compléter.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Le représentant de la DREAL peut peut-être apporter un complément d'information.

**Thierry Cheynel DREAL**

Comme l'a dit Monsieur Suisse-Guillaud, toutes les mesures sont prises pour qu'il n'y ait pas d'accident. L'administration contrôle effectivement, lors des chantiers et lors de la conception, que toutes les règles de sécurité, en particulier sur l'épaisseur des tuyaux, sur les dispositions anticorrosion, soient bien prises en compte. Cela étant, les règlements sont faits pour prendre en compte des choses qui peuvent malgré tout arriver. Une pelle mécanique qui peut toucher une

conduite, ça peut arriver. Toutes les mesures sont prises pour que ça n'arrive pas, mais on sait qu'il y a des accidents, le risque zéro n'existe pas. En particulier, les dispositions par rapport au périmètre des établissements recevant du public sont assez larges pour prendre en compte tous les risques qui peuvent exister. Si un ERP devait s'implanter dans cette bande de 660 mètres, il faudrait trouver des dispositions particulières pour que le risque soit inférieur.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Merci de ce complément d'information.

**Une participante**

Bonsoir Monsieur. Ça représente quand même un danger. Si rien ne se passe, tout va bien, mais si quelque chose se passe, ça représente un danger. Je voulais savoir si le long de cette canalisation, le PPRT serait encore revu et les maisons seraient encore touchées parce que toutes nos maisons ont déjà beaucoup dévalué. Pour vendre une maison à Saint-Avit, maintenant si on ne baisse pas le prix, c'est impossible. Cet ajout de PPRT ferait encore descendre le prix et sans compter le danger que cela représente quoi qu'on fasse et quoi que vous puissiez dire.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Monsieur Cheynel pouvez-vous répondre à cette question ? Est-ce que la canalisation va modifier le PPRT ou pas ?

**Thierry Cheynel DREAL**

Il n'y a pas de PPRT par rapport à la canalisation. Par contre, il y a ce que l'on a décrit, c'est-à-dire la bande de 20 mètres et puis la protection en ERP de 660 mètres. Toutes les précautions qui sont prises pour faire des travaux et investir à côté de la canalisation. Dire ensuite que ça aurait une incidence sur le prix du foncier, les choses ne sont pas si évidentes. Je ne sais pas quoi répondre là. Mais il y aura certainement une incidence.

**Mickaël BORDAS**

La question que la dame a posée, c'est un petit peu dans ce sens-là que je vais moi aussi. Près de la canalisation, il y aura des maisons existantes. Ces maisons peuvent être revendues un jour. Il est certain que quand un acquéreur vient acheter en campagne et puis qu'on lui présente la canalisation à quelques dizaines de mètres, il a des interrogations et ça, ça provoque une dévaluation du bien. C'est sûr. Comment peut-on compenser cela ? Je pense que ça n'est pas facile. Et puis ma deuxième question, au niveau des travaux agricoles — je suis agriculteur aussi — on parlait des plantations. Les agriculteurs aujourd'hui font des décompactages, des sous-solages. Vous avez dit la canalisation est à 1 mètre de profondeur. Est-ce que c'est le haut du tuyau qui est à 1 mètre ? Parce que ça peut poser des problèmes. On est en Drôme des Collines aujourd'hui, il y a de l'érosion.

Moi-même d'ailleurs, j'ai une canalisation qui traverse une partie de mes parcelles, elle a été ouverte, il y a quelques semaines pour des problèmes d'identification, pour voir ce qu'il y avait dessus. C'est vrai qu'on s'aperçoit que ce n'est pas très très profond, surtout quand c'est dans des inclinaisons parce que l'érosion fait son travail. On peut se trouver un jour avec des problèmes. Je sais que j'ai pour habitude normalement de questionner GRTgaz quand on a un problème de sous-solage sur des parcelles de décompactage. Si on va à 40 centimètres ou 50 centimètres, il ne reste des fois pas beaucoup dessous et il faudrait éviter des problèmes. Je ne sais pas si vous allez le dire, mais je pense qu'il est préférable quand on fait des travaux en profondeur que les agriculteurs déclarent et qu'ils aient un suivi de la canalisation sur leur parcelle pour éviter les problèmes.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Vous pouvez répondre à ces interrogations ?

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Oui. Puisque j'ai la parole, racontez-nous tout cela. Si ponctuellement et je le dis là effectivement de manière assez libre — il y a 150 kilomètres — vous nous demandez sur toute la longueur qu'on s'enfonce à 2 mètres, on ne va peut-être pas être d'accord parce que ça a un certain coût. Par contre, s'il y a des techniques locales employées, le sous-solage en est une, qui conduisent dans une pente, mes collègues pourront vous en parler peut-être un petit peu après. On n'est pas hostile à sous-

enfouir la canalisation, c'est bien le sommet de la canalisation. Il y a 1 mètre de terre au-dessus minimum. Si localement la Chambre d'Agriculture avec vous aboutit à 1,20 mètre sur une certaine longueur, ça sera 120 mètres. Il s'agit de bien respecter les pratiques agricoles. Moi, je ne suis pas un spécialiste du sous-solage. Dans le nord du projet, on nous dit que le sous-solage est largement moins utilisé, mais je n'y connais pas grand-chose. Sur le terme quelques dizaines de mètres d'une maison, pour cette nouvelle canalisation, on essaiera de ne pas passer à 10 mètres puisqu'on a le choix. Honnêtement ici, je pense qu'on a peut-être plus le choix dans certains coins du secteur de Bourgoin.

Là, on regardera, mais ici on se verra, on vous verra, Messieurs les élus et puis vous nous direz : j'ai une zone urbanisée que je vais un petit peu densifier ou que je veux un peu réorienter avec l'implantation d'une salle des fêtes. On essaiera d'être un peu collectivement intelligent pour éviter. C'est vraiment la première chose qu'on fait. Quand on étudie un tracé de canalisation, c'est éviter les richesses agricoles s'il y a un enjeu, les richesses naturelles et bien évidemment les richesses humaines. L'idée, ce n'est clairement pas de venir jouxter votre maison parce qu'en plus on essaye d'éviter les zones urbanisées. On collectera vos PLU et on verra avec vous. Pour moi, clairement, c'est un sujet sur lequel on peut s'engager assez fortement pour vous dire là-dessus, vraiment on en discutera avec vous. L'intérêt, c'est d'aboutir pour éviter la levée de bouclier que vous évoquiez tout à l'heure à un tracé sinon partagé, du moins à peu près consenti ou consensuel.

### **Bernard SAINT-ANDRE**

Je connais bien Monsieur Mickaël Bordas. Effectivement, je veux porter à votre connaissance aussi le fait que parmi les travaux de maintenance que nous faisons sur les canalisations, nous portons attention particulièrement à ces problèmes d'érosion et périodiquement, je ne peux pas dire que ça soit en permanence, mais périodiquement et très régulièrement, nous contrôlons les canalisations et nous passons sur les canalisations pour faire des mesures de profondeur. Ce que l'on appelle dans notre jargon des mesures de profondeur, c'est elles qui nous permettent d'évaluer les zones dans lesquelles il pourrait y avoir des problèmes et de faire des mesures, voire même être amenés à faire des sondages pour vérifier la profondeur du tube. Nous prenons en compte en principe les travaux courants des agriculteurs. Après, pour tout ce qui est travaux vraiment particuliers, notamment les sous-solages ou les décompactages, on se rend toujours disponible pour aller lors des travaux détecter la canalisation, bien l'identifier, bien la positionner pour qu'on puisse soit avant faire des sondages, soit le jour des travaux être présents et demander à ce qu'on relève un peu la machine.

### **Guy PERAN, Chambre d'agriculture**

On parle des arbres de 2,70 mètres et dans votre conversation, vous parliez de noyers. On sait que les noyers sont à plus de 2,70 mètres de hauteur. Aujourd'hui, le marché de la noix se porte très bien, il y a énormément de plantations et de nouvelles plantations. Est-ce que c'est vraiment une réglementation (2,70 mètres) ? Après, c'est vrai que tant qu'il n'y a pas de problème, il n'y a pas de problème, mais le jour où il y en a un, il y a la réglementation qui est écrite.

### **Denis SUISSE-GUILLAUD**

J'ai volontairement ouvert le débat puisque c'est une question qui s'est posée sur Eridan. Effectivement, si vous plantez strictement sur la canalisation...

### **Guy PERAN**

Il y a plein de possibilités. Ça dépend du sens de la plantation. Il y a des fois d'autres possibilités que de replanter dessus. Après, on en revient à ce que disait Monsieur, une plantation de noyers, c'est fait pour 40 ans à 50 ans.

### **Denis SUISSE-GUILLAUD**

Tout à fait. A question particulière réponse particulière. On regardera. Honnêtement, pourquoi j'ai dit 2,70 mètres ? C'est tout ce qui est arbres fruitiers de la vallée du Rhône sur Eridan. N'est-ce pas Jacques Fayollet ? C'est autorisé. Le noyer, c'est effectivement le plus grand arbre. Le principe, l'agriculture reprend. S'il y a une rangée de noyers qui n'est pas possible, on vous l'indemnise. Je pense que la Chambre d'Agriculture nous signalera ce problème-là. On aura prévu ça dans le cadre d'un protocole local ou départemental parce que honnêtement, c'est un problème bien particulier

qui concerne ce secteur plus l'Isère, Beaurepaire et puis chez vous. Auquel cas, on prévoira ça et il y aura une petite annexe en disant que dans le cadre du noyer, on prévoit tel type de chose. Honnêtement, cette canalisation, c'est de l'ordre de 80 % de terrains agricoles. Notre intérêt à nous, c'est de trouver un accord avec vous, les gens du territoire et les gens qui exploitent. Il faudra trouver une solution. Alors, quelle sera-t-elle ? On en discutera le moment venu. Pardon de vous faire cette réponse, mais vous serez négociateur en face pour la convention Chambre.

**Noël PAQUIN**

Je voudrais savoir si elle passera sur la station de Hauterives ou si elle évitera la station de stockage de Hauterives ?

**Jean-Yves OLLIVIER**

Le maître d'ouvrage va vous répondre.

**Vincent SAUTER**

Effectivement, comme on vous l'a dit tout à l'heure, le tracé n'existe pas, nous n'avons pas de tracé définitif. Après, nous essayons d'éviter les grosses installations et *a priori*, on ne devrait pas passer près de la station de Hauterives. Il faudrait qu'on projette de nouveau la carte, mais aujourd'hui, on n'a pas figé l'endroit exact sur la station. Elle doit raccorder la station de Saint-Avit puisqu'il faut recomprimer le gaz. La seule donnée connue, c'est le raccordement à la station de Saint-Avit. Par quel côté on va la raccorder ? Le fuseau permet toutes les possibilités, tout le champ des possibilités.

**Noël BOUCHER**

Je suis riverain du stockage de Hauterives. C'est pour ça que je vous pose la question, si elle passe à droite ou à gauche du stockage. Si vous avez une idée déjà. Ça dépend du côté que ça va passer, mais il y a un côté sur lequel je suis concerné. C'est quand même une station. Si vous ne savez pas de quel côté vous allez passer, vous allez passer la station.

**Vincent SAUTER**

On ne passe pas vers le stockage. Les canalisations sont plutôt au-dessus de la station de stockage.

**Noël BOUCHER**

Non. Vous ne connaissez pas le tracé, ça n'est pas possible. On parle de Hauterives.

**Vincent SAUTER**

On ne va pas aller sur le stockage.

**Noël BOUCHER**

A combien passez-vous alors ? Vous pouvez nous remettre la carte pour nous faire voir un peu. Vous êtes passé très vite sur la carte.

**Vincent SAUTER**

On peut la projeter de nouveau, il n'y a pas de problème là-dessus. De toute façon, si vous avez des questionnements, dans le dossier du maître d'ouvrage qui est disponible, la carte est présente pour regarder à tête reposée.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Je vous rappelle qu'on en est vraiment à l'avant-projet. Pour le moment, ce n'est pas un tracé, c'est un fuseau de 4 kilomètres.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Voilà le principe. Pour éviter le secteur de Hauterives, on avait la solution de partir sur cette canalisation-là. Là, on aurait concerné Hauterives. C'est ce qui concerne Hauterives. Pour la clarté du débat, vous connaissez bien le sujet, sans doute mieux que moi sur Hauterives, le choix qui a été fait sur le principe, c'est de suivre au plus tôt cette artère dite des Savoies. Hauterives est là. On va passer plutôt là.

**Noël BOUCHER**

Il n'y a pas que le village de Hauterives. La station de Saint-Avit est à la campagne. Je vous parle de la station de Hauterives. Par quel côté passez-vous, à droite, à gauche, en montant en direction de Saint-Avit ? Comment contournez-vous ?

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

A ce stade du projet, je n'ai pas la réponse. Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas l'étudier. Nous rencontrerons les gens de Saint-Avit tant les élus que la population.

**Noël BOUCHER**

On ne parle pas de Saint-Avit, on parle de Hauterives.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Excusez-moi. Je me suis mélangé. On rencontrera la population de Hauterives à travers des réunions publiques et vous nous reparlerez de ça. Nous, nous aurons affiné nos études. On a défini un principe. Vous nous signalez ce point-là, on le prend en compte notoirement. Après, à cet instant-là, je ne suis pas capable de vous en dire tellement plus.

**Noël BOUCHER**

Je vous pose la question parce que je suis riverain, c'est tout. Si ça passe d'un côté ou de l'autre, d'un côté je suis concerné, de l'autre, je ne suis pas concerné.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Question totalement légitime.

**Noël BOUCHER**

Oui. Parce que comme disait la dame, nos maisons ne valent plus rien après. C'est bien compris ça aussi. Quoi qu'on en dise, une fois que vous avez votre tuyau de gaz à côté d'une maison, c'est fini.

17

**Jean-Yves OLLIVIER**

La question est pertinente, mais elle est un peu prématurée par rapport à l'état du dossier.

**Noël BOUCHER**

Un stockage de gaz, on ne sait pas de quel côté on va le contourner, c'est quand même un gros truc. Ce n'est pas le village de Hauterives dont on parle, on parle du stockage.

**Jean-Yves OLLIVIER**

En tout cas, votre questionnement figurera dans le débat public d'aujourd'hui.

**Jocelyne CHANCRAIN, Présidente de l'Association Drôme des Collines Forestières**

Bonjour. Je comprends bien qu'il ne faut pas passer vers les maisons, qu'il ne faut pas passer vers les stations, ni trop dans les propriétés agricoles, mais une question se pose dans les forêts parce que vous allez quand même passer Le Grand Cerf, pas loin des Chambarans. Bien sûr, pas dans le champ de tir, mais à côté du champ de tir, il y a des forêts. Notre association a pour but de gérer durablement les forêts. Il y a beaucoup de propriétaires forestiers qui ont fait de gros investissements humains, matériels et financiers pour gérer leurs forêts d'une belle manière, justement avec des éclaircies, des détourages, etc. Ils ont passé quand même pas mal de temps. Maintenant, ils ne sont plus subventionnés, ils font ça à leurs frais. Il y a une emprise au départ de chantier de 40 mètres de large. Il y a un état des lieux bien sûr au départ, mais comment allez-vous faire pour remettre en état les 20 mètres restants puisqu'il restera 20 mètres où aucun arbre ne pourra pousser ? Nous, nous avons des châtaigniers, des robiniers, des chênes, etc. La Chambre d'Agriculture sera là bien sûr pour donner un barème, mais est-ce que le barème est suffisamment actualisé en tenant compte justement des efforts qui sont faits avec des plans simples de gestion ? On a des forêts avec un label PEFC. Comment est-ce pris en compte ?

**Jean-Yves OLLIVIER**

Le maître d'ouvrage va vous apporter justement un zoom sur la gestion des zones forestières qui n'a pas été évoqué lors de la présentation synthétique. Je demande à GRTgaz de préciser ce point.

**Christian BERNARDINI**

On aurait pu l'évoquer lors de la définition du fuseau. Aujourd'hui, le fuseau s'attache à éviter autant que possible les forêts. Aujourd'hui, on a la forêt de Bonnevaux. On évite toutes les forêts évidentes et les forêts majeures. Le reste, on est dans un fuseau de 5 kilomètres. Comme on l'a dit tout à l'heure, on aura aussi la discussion avec les exploitants forestiers. Après, pour ce qui est du barème, je vais laisser Denis Suisse-Guillaud vous préciser comment ce sera.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Au plan pratique, vous avez tout à fait compris, c'est une trace de 40 mètres. On va déboiser sur 40 mètres. Pour éviter de laisser une emprise trop importante, il y a une espèce de dérogation et dans les zones forestières, on ramène notre servitude à 10 mètres. Par définition, il n'y aura pas de problème de sécurité dans la forêt. On ramène le layon forestier à 10 mètres. Bien évidemment, de 40 mètres à 10 mètres, il reste 15 mètres de chaque côté que nous replantons ou que nous indemnisons pour que vous les replantiez. Au plan général pour prendre en compte la qualité des efforts certains des forestiers de votre secteur et ça, c'est bien connu, nous avons pris la tâche et nous prendrons la tâche du CRPF (Centre Régional Propriété Forestière) qui suit cette question-là et qui saura nous rappeler notre vigilance sur ce secteur-là. A l'instant T, je ne sais pas vous dire s'il concernera les forêts.

On estime qu'en moyenne sur un tracé, c'est 80 % en territoire agricole, 5 % à 7 % dans les forêts, ça dépend un petit peu des endroits, mais c'est général, je ne le sais pas pour ce projet, et c'est 13 % pour les espaces naturels qui ont aussi une certaine valeur. Sur les 7 % concernés en théorie, on regardera d'assez près. Effectivement, c'est la seule trace qui reste après notre passage, l'ouverture dans les forêts. Si on peut convenir avec vous que cette ouverture de 10 mètres dans les forêts puisse se transformer sous certaines conditions en piste forestière, on peut regarder le sujet. S'il y a une piste forestière existante et qu'on puisse légèrement l'agrandir, on peut regarder le sujet. Sur les forêts, ce n'est pas un menu, c'est la carte. On essaiera de vraiment faire et de tenir compte de vos suggestions avec le CRPF, l'ONF quand il s'agit de forêts communales et puis on s'achemine vers des solutions qui, dans la plupart des cas, sont acceptables par les parties.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Si vous avez une préoccupation particulière sur ces territoires forestiers que votre association suit, je vous invite à regarder l'hypothèse à envisager et nous faire un cahier d'acteur qui mette à plat vos préoccupations et qui permette de prendre acte de cette situation et de cette zone que vous jugez sensible. C'est l'outil bien adapté et ce sera ce cahier d'acteur. Pour les procédures d'élaboration, vous pouvez voir sur le site internet, il y a toutes les conditions d'élaboration. Autre question ?

**Jean-Luc POINT**

J'ai franchi la limite départementale. Je n'ai pas encore payé de droit de péage. Je blague. En tant qu'ancien élu, je suis au courant depuis un an parce que je lis le journal syndical et je regarde internet avec mon fils. J'essaie de faire en sorte qu'un maximum d'agriculteurs soit informé sur ma commune en lien avec la municipalité bien sûr. On a eu une petite réunion avec la Chambre d'Agriculture pour bien recenser les exploitations et pour ne pas faire d'oubli. Est-ce qu'on pourrait avoir une affiche ou deux ? J'en mettrai une sur le panneau de l'exploitation qui est la porte de Beaurepaire pour la prochaine réunion. Il y a l'ENS, mais c'est peut-être par intérêt que je parle, l'ENS de Beaufort qui n'a pas été mentionné.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Très bien. On pourra effectivement tout à fait vous fournir les affiches.

**Jean-Luc POINT**

Je suis très vigilant sur le patrimoine. Je suis un paysan. Le patrimoine terre, c'est notre métier. C'est un patrimoine comme la forêt. Il ne faut pas faire n'importe quoi. Il ne faut pas hésiter à mettre un agronome. Excusez-moi, mais c'est important que ce patrimoine-là soit défendu.

**Jean NIVON**

Tout à l'heure, vous disiez que la conduite Arc lyonnais se ferait à condition que le terminal méthanier de Fos-sur-Mer aboutisse. De toute façon, il ne faut pas nous raconter des salades, le terminal méthanier va se faire parce que la conduite Eridan est déjà beaucoup avancée. Vous en êtes à l'enquête publique. De toute façon, on sait que tous les projets finissent par aboutir. On l'a bien vu avec les PPRT. Au début, ce sont des projets, mais qui finissent toujours par arriver.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Je vous dirai en tant que Commission Particulière du Débat Public que ce projet qui est présenté est présenté parce qu'il y a effectivement des arguments en sa faveur, mais la décision n'est pas formellement prise. Il y a effectivement des raisons qu'a évoquées Monsieur Suisse-Guillaud dans la problématique du marché du gaz en France. Tous les éléments ne sont pas actuellement réunis, mais il y a des éléments effectivement.

**Jean NIVON**

Et alors, si le terminal méthanier de Fos-sur-Mer n'est pas mis en route, la conduite Eridan va servir à quoi ? Parce que de toute façon, comme c'est parti, c'est parti pour la faire. A quoi va-t-elle servir ?

**Jean-Yves OLLIVIER**

Monsieur Suisse-Guillaud, les travaux ne sont pas encore commencés ? On en est au lancement de l'enquête publique. On en est au niveau de l'enquête publique.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Voilà, on en est au niveau de l'enquête publique et assez souvent après l'enquête publique, il y a des modifications de tracé. Mais c'est vrai, tracé qui s'inscrit dans le territoire. Une fois que l'enquête publique est faite, qu'on a répondu aux observations du commissaire enquêteur qui peut nous obliger à modifier le tracé, le projet devient définitif et il trouve sa traduction dans les PLU, par le biais d'une servitude. Vous avez raison. Sur la justification d'Eridan, il y a plusieurs choses. La canalisation qui remonte de Fos actuellement, c'est du 600 millimètres. Elle date des années 70 et c'est un point de fragilité du réseau. Il y a une raison fondamentale à faire Eridan. Vous dites que c'est décidé, honnêtement, la Commission de Régulation de l'Energie qui est notre grand patron, qui est une autorité indépendante comme la Commission Nationale de Débat Public, fait faire une étude parce que c'est elle qui nous autorise ou pas à investir. C'est elle qui nous dit : il y aura une répercussion sur le prix du gaz et je souhaite maîtriser le sujet.

La Commission de Régulation de l'Energie nous a demandé des compléments, elle fait faire une étude, elle trouve que le sujet vaut le coup d'être regardé puisqu'elle regarde, mais que ce n'est pas donné non plus puisque Eridan, c'est 600 et quelques millions aussi. Ça ferait 5 euros par an. Je réponds en complément à la dame, 5 euros en plus. Pour votre dépense annuelle de prix de gaz de 1 500 euros, c'est à peu près ça, ça serait 5 euros à 7 euros. La Commission de Régulation de l'Energie ne nous a pas encore autorisés et il y aura une délibération à la fin de l'année. Vous suivrez tout ça, ça sera public. Je pense qu'on vous en informera. Pour l'instant, on n'a pas commandé les tubes. Je vous ai dit tout à l'heure et je terminerai là-dessus, les tubes sont commandés sur Arc de Dierrey. Les tubes représentent 40 % du coût des coûts annoncés. Quand on signe un chèque de 200 millions d'euros, c'est pour aller jusqu'au bout. Là, les tubes sur Eridan ne sont pas commandés.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Autre question ? C'est la difficulté de ces débats publics qui ont été organisés très à l'amont des projets, mais pour lesquels la réalisation n'est pas une certitude. Le nombre de projets ayant donné lieu à des débats publics et je ne dirais pas annulés, mais mis en instance et à réaliser dans des calendriers plus favorables à des finances publiques ou autres, il y en a beaucoup. En particulier, dans les Lignes à Grande Vitesse, il y a beaucoup de Lignes à Grande Vitesse qui ont été soumises à débat public, qui ont même eu des déclarations d'utilité publique et pour lesquelles les échéances de réalisation sont renvoyées à plusieurs dizaines d'années. C'est la difficulté de ces débats publics où on n'a pas de certitude sur la réalisation à brève échéance. Si Eridan se faisait, ce serait dans des délais très courts par rapport au débat public qui a eu lieu en 2009.

L'enquête publique a lieu cette année. Si par hasard, le feu vert est donné, les travaux se feront l'année prochaine ou dans deux ans. Ça se sera déroulé rapidement. C'est un élément à prendre en compte, mais j'allais dire, ça permet effectivement d'avoir un échange serein sur des projets qui sont à l'esquisse de réalisation, mais qui ont quand même déjà des fondements et des justifications suffisamment solides pour pouvoir lancer des réflexions. Autre question ? Vous avez épuisé le champ des questions qui vous préoccupent ? Ecoutez, je lève la séance. D'une part, je vous rappelle de nouveau que sur le site internet du débat public, vous avez toute l'information et en particulier, vous aurez la transcription mot à mot de tout ce qui s'est dit lors de cette réunion publique dans des délais assez courts.

Le délai, c'est de l'ordre d'une dizaine de jours, une semaine à dix jours maximums. Vous aurez également les autres réunions pour lesquelles vous pourrez voir quelles ont été les préoccupations qui ont été soulevées. Je vous rappelle le cahier d'acteur pour des collectifs qui souhaiteraient rentrer dans des détails et dans des argumentaires plus lourds. Enfin, il y a des cartons sur des questions précises, des coupons que vous pouvez adresser dès maintenant, vous pouvez les laisser, ou si vous avez des questions avec un certain recul, vous pouvez les adresser à notre siège parce qu'on est implanté à Bourgoin, cartons sur lesquels vous aurez une réponse assurée dans les quelques jours qui suivront la réception de ce coupon. Nous vous invitons à une collation à la sortie de cette réunion. Merci de votre participation.